

états de santé, mais c'est le stress quotidien, la misère financière et le désespoir chronique infligés par la pauvreté à ses victimes qui contribuent à cette exploitation généralisée des aînés<sup>37</sup>».

Le Comité est conscient que les résultats des recherches ne révèlent pas une cause unique des mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Il a été informé de la multitude des facteurs qui contribuent aux mauvais traitements ou y sont reliés. Afin d'empêcher que les personnes âgées soient maltraitées, le Comité est convaincu qu'il faut des recherches ciblées visant à définir les principaux facteurs de risque.

#### **Le Comité recommande :**

- 3. Que le gouvernement fédéral, par l'entremise des organismes fédéraux existants, finance la recherche visant à déterminer les facteurs de risque que de mauvais traitements soient infligés aux personnes âgées afin de concevoir des mesures de prévention mieux adaptées;**
- 4. Qu'une partie de ce financement serve à des études longitudinales visant à comprendre les facteurs de risque. Il devrait s'agir d'études permettant de mieux connaître l'expérience des aînés maltraités; de déterminer le rôle des facteurs remontant à l'enfance de l'agresseur et de la victime; de comprendre le lien entre les mauvais traitements et d'autres formes de violence envers les personnes âgées; d'exposer tout lien éventuel entre les facteurs sociaux tels que la pauvreté, l'alcoolisme, la toxicomanie et le chômage, et les mauvais traitements infligés aux personnes âgées.**

### **III L'ÉTENDUE DU PROBLÈME**

Plusieurs témoins ont présenté un profil démographique général de la population canadienne âgée qui révèle dans quelle mesure les mauvais traitements s'accroissent avec l'âge. Un témoin a indiqué que, «à l'heure actuelle, les aînés (les personnes âgées de 65 ans et plus) comptent pour 11 p. 100 de la

---

<sup>37</sup> Giesbrecht, 9:17.